

Le communiqué du Conseil des ministres du mercredi 1er juillet 2020

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Macky SALL, a présidé le Conseil des ministres, en visioconférence, le mercredi 1er juillet 2020, à 10 heures.

Le Chef de l'État a, à l'entame de sa communication, présenté les condoléances les plus attristées de la Nation à la Oumma Islamique, suite au rappel à Dieu de Serigne Pape Malick SY, Porte-Parole du Khalife général des Tidianes, de Cheikh Ahmed Tidiane SECK, Khalife général de Thiénaba, et de la fille aînée de El Hadj Ibrahima Niasse, Sokhna Fatouma Zahra Niasse.

Le Président de la République a ensuite évoqué sa décision de lever, le 30 juin 2020 à 23 heures, l'état d'urgence et le couvre-feu y afférent.

Le Chef de l'État a, dès lors, demandé aux membres du Gouvernement de se mettre à la disposition de l'Assemblée nationale afin de donner toutes les informations relatives, notamment, à la mise en œuvre du Programme de Résilience économique et sociale, à travers l'exécution du Fonds "FORCE COVID-19" doté de 1.000 milliards FCFA.

Le Président de la République, au titre du renforcement de la vigilance dans la lutte anti COVID-19, a invité le Gouvernement à consolider, dans la solidarité, les capacités de riposte et de résilience du système public de santé. Il a, à cet effet, demandé aux ministres en charge de la Fonction

publique, de la Santé et du Budget de mettre en œuvre, sans délai, sa décision de faire recruter, par l'État, sur la période 2020-2021, cinq cent (500) médecins et mille (1000) agents professionnels de la santé (infirmiers et infirmières, sages-femmes et personnels de soutien). Ces recrutements exceptionnels, seront renforcés, à très court terme, par l'exécution du Plan quinquennal (2020-2024) d'investissement et de modernisation du secteur de la santé et de l'action sociale.

Le Chef de l'État, abordant le contexte global de sortie de l'état d'urgence, a informé les ministres qu'il n'y aura pas de vacances gouvernementales en 2020. Il a demandé aux ministres de prendre toutes les dispositions idoines pour le fonctionnement adéquat des services de l'État et un retour rapide à la vie économique et sociale normale, dans la sécurité sanitaire.

Le Président de la République a, à ce sujet, insisté sur l'impératif de veiller au port systématique et correct du masque, ainsi qu'au respect strict des gestes barrières, des consignes de distanciation physique et de la fermeture de certains lieux recevant du public, notamment les lieux de loisirs à huis clos. Il a, en outre, indiqué l'importance d'une bonne préparation de la réouverture des frontières aériennes à partir du 15 juillet 2020.

Le Président de la République a, par ailleurs, rappelé l'impératif pour la Nation, d'engager, à partir de ce jour, 1er juillet 2020, "Un Semestre intense de Travail" pour stabiliser et relancer l'activité économique, la croissance et l'emploi dans le contexte du post COVID-19.

Le Chef de l'État a, dans ce sens, exhorté le Gouvernement à asseoir, avec le soutien de toutes les forces vives de la Nation, le renforcement de nos

capacités productives ainsi que la consolidation du caractère endogène, inclusif et équitable de la croissance économique grâce à une valorisation plus soutenue du contenu local et l'ancrage durable d'une "culture du produire et consommer sénégalais".

Le Président de la République a, au titre de l'accès universel à l'électricité, requis la mise en œuvre diligente du programme des 50.000 lampadaires solaires en cours d'installation dans toutes les communes du Sénégal, en veillant à l'équipement prioritaire des structures et espaces publics.

Le Chef de l'État, revenant sur le climat social, la gestion et le suivi des affaires intérieures, a demandé au Ministre des Infrastructures de faire prendre toutes les dispositions en vue de finaliser, dans les délais, les grands travaux d'infrastructures en cours de réalisation. Il a, de surcroît, insisté sur la priorité absolue qu'il accorde aux conditions de travail et à la protection sociale des acteurs des transports routiers.

Le Chef de l'État a clos sa communication en rappelant au Gouvernement, l'urgence d'intensifier les mises en place des crédits de campagne et d'équipement à allouer aux producteurs agricoles, de même que la nécessité de veiller à l'entrée en vigueur effective, dans toutes les localités du pays, des mesures présidentielles visant la facilitation de l'approvisionnement optimal du Sénégal en moutons, en perspective de la célébration prochaine de la Tabaski.

Au titre des Communications,

Le Ministre d'État, Secrétaire général de la Présidence de la République a fait une communication sur le suivi des directives présidentielles, notamment sur la prévention des inondations ;

Le Ministre des Finances et du Budget a fait a fait le point sur l'état d'exécution budgétaire ;

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait une communication sur la situation internationale et l'assistance aux compatriotes dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 ;

Le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération a fait une communication sur le financement durable du Système statistique national ;

Le Ministre de la Santé et de l'Action sociale a fait le point sur la pandémie de la COVID-19 ;

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a fait le point sur la pluviométrie, la mise en place des intrants agricoles et la réception des tracteurs du PACERSEN ;

Le Ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires a fait une communication sur la relance des Centres d'appui au Développement local (CADL) ;

Le Ministre, en charge du suivi du Plan Sénégal émergent a fait une communication sur la mise en œuvre des projets et réformes du PSE.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté :

Le Projet de décret portant création du Comité national du CODEX ALIMENTARIUS et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Monsieur Gorgui CISS, Professeur titulaire des Universités, est nommé Président du Conseil d'administration de la Société d'Aménagement foncier et de Rénovation urbaine (SAFRU) SA.

Monsieur Maissa Mahécor DIOUF, titulaire d'un Master en gestion de la mobilité des transports et de la logistique, est nommé Directeur général de la Société d'Aménagement foncier et de Rénovation urbaine (SAFRU) SA.

Fait à Dakar, le 1er Juillet 2020

Le Ministre Porte-Parole du Gouvernement

Ndèye Tické Ndiaye DIOP